

Monsieur Jean Pierre BARBIER , PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISERE HOTEL
DU DÉPARTEMENT 7 RUE FANTIN LATOUR 38022 GRENOBLE CEDEX 1 LR + AR RENAGE, le 6
aout 2018
Monsieur le Président,

à toutes fins utiles veuillez trouver ci-joint ces deux éléments suivants (qui accompagnent d'autres courriers dans cette présente) :

1. le courrier du 16 mars 2016 de Monsieur Michel DELPUECH Préfet de la Région AUVERGNE RHÔNE ALPES faisant état de l'arrêté concernant l'inscription aux monuments historiques de " l'ancienne Grande Fabrique " de RENAGE et pour la moitié de l'usine seulement (laissant de côté délibérément par choix d'Amélie GIRERD la maire de RENAGE, l'inscription des ateliers des fileuses en soie où les travailleuses préparaient leurs luttes ; je ne rappellerai jamais assez cette trahison d'une femme envers d'autres femmes !);pièce fournie par le cabinet d'avocats de la mairie de RENAGE s'il vous plaît.
2. le recours gracieux, début de la procédure pour le Tribunal Administratif, puisqu'il faut respecter l'État.

Ainsi vous comprendrez ce qu'Amélie GIRERD est incapable de comprendre à propos du nom officiel à donner aujourd'hui pour une partie seulement de cette ancienne industrie, à moins que ce ne soit volontairement comme pour rajouter certains mots impropres avant celui de " pouvoir ". Savez-vous que parmi les synonymes de " incapable " il y a " incompétence " ?

Vu qu'elle fut fonctionnaire de votre collectivité territoriale, quels-sont donc ses travaux au Conseil Général à l'époque qui seraient truffés d'erreurs, de fautes et de " mal-nomination-des-choses-pour-apporter-du-malheur-au-monde " puisqu'il semblerait qu'elle soit spécialiste en ce domaine ?

Vu que j'ai l'intime conviction que vous en trouverez, y aura-t-il suffisamment de médecins légistes dans le département de l'Isère pour examiner les cadavres dans vos armoires correspondant à la période de sa fonction ?

Vu son irrespect du contenu d'une lettre d' haute administration et de la signature de celle-ci, votre devoir ne sera-t-il pas de lui dire de la fermer dès qu'elle l'ouvrira afin de préserver votre assemblée de toutes turpitudes ?

Vu la mise en danger de la vie d'autrui, n'y aurait-il pas matière à avoir peur qu'ainsi toute votre collectivité territoriale soit mise en danger aussi ?

Vous trouverez pour mémoire un article du journal LE POSTILLON qui raconte cette

époque : <https://www.lepostillon.org/Depressions-et-jalousies-au-PS.html>

Ainsi que le livre d'Andrée GAUTIER, " Révolte à l'usine Montessuy Chomer à Renage " édité en 2017 par le CERFAC également maison d'édition, que j'ai bon plaisir à offrir à votre collectivité territoriale.

Vous souhaitant bonne réception de cette présente newsletters mille fois transférée comme d'habitude (vous avez toutes les autres depuis votre élection) puisqu'elle concerne le département,
(les autres newsletters concernant RENAGE étant diffusées pour une centaine de personnes morales ou physiques renageoises, notre mailing pour les infos culturels pour presque bientôt 10 000),
recevez Monsieur le Président mes meilleures salutations.

Gilles MICHEL CERFAC le président
ACRECF le président